

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de reprise de béton désactivé, rue Pierre Vasselle, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

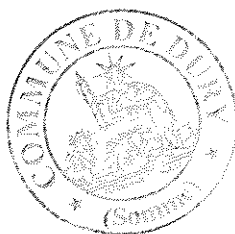
ARRETE

Article 1- Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au droit du chantier, à partir du 14 octobre 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société STAG-LHOTELLIER – rue Lucette bonard 80330 LONGUEAU.

Article 3 - Madame le Maire et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 28 août 2024,



Pour la Maire,
L'adjointe déléguée,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET